



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Lave Glace Antigel

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Lave Glace Antigel
 Numéro du produit 1003-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Matière Première
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
 Lynn Lane,
 Shenstone, nr Lichfield
 Staffordshire. WS14 0DH
 England
 www.autosmartinternational.com
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques
 Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine
 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370

Dangers pour l'environnement
 Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

T;R23/24/25,R39/23/24/25. F;R11.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Lave Glace Antigél

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Contient

MÉTHANOL

Mentions de mise en garde supplémentaires

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MÉTHANOL	60-100%
Numéro CAS: 67-56-1 Numéro CE: 200-659-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-xxxx	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
STOT SE 1 - H370	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. ATTENTION ! Le personnel de premiers soins doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.

Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.

Lave Glace Antigél

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central. Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

Ingestion

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Dépression du système nerveux central. Peut provoquer une perte de conscience, une cécité et éventuellement la mort.

Contact cutané

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Ce produit est rapidement absorbé par la peau et peut provoquer des symptômes similaires à ceux de l'ingestion.

Contact oculaire

Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Le produit est très inflammable. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Peut s'allumer à une température élevée. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Lutter contre l'incendie à une distance de sécurité ou depuis une zone protégée. Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes, sinon, se retirer et laisser brûler. Risque de ré-inflammation après l'extinction de l'incendie. Risque d'explosion. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Lave Glace Antigél

Précautions individuelles

Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eviter ou réduire toute possibilité de contamination environnementale. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Les égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Déversements mineurs: Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Humidité. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Aluminium. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. Protéger de la lumière.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2. Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

Lave Glace Antigel

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m³

Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m³

Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m³

Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m³

Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Utiliser une aspiration générale et locale antidéflagrante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Polyéthylène.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Mettre les vêtements contaminés dans un conteneur fermé pour leur élimination ou leur décontamination.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter un appareil de protection respiratoire intégral à adduction

Lave Glace Antigel

d'air. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX. Changer les filtres à intervalles réguliers. Lire le mode d'emploi avant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les émissions provenant d'équipement d'aération ou d'exploitation doivent être contrôlés afin de vérifier leur conformité aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de vapeurs, des filtres ou des modifications techniques apportées à l'équipement d'exploitation seront nécessaires pour ramener les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide limpide.

Couleur

Incolore.

Odeur

Alcool.

pH

Non applicable. Non applicable.

Point de fusion

-98°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

64.7°C @ °C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

12°C (Coupelle fermée).

Taux d'évaporation

4 BuAc=1

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: 6.7

Pression de vapeur

22.5 kPa @ °C

Densité de vapeur

1.11

Densité relative

~ 0.790 @ @ 20°C

Densité apparente

790 kg/m³

Solubilité(s)

Soluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.

Coefficient de partage

: ~ 0.77

Température d'auto-inflammabilité

464°C

Température de décomposition

Non applicable.

Viscosité

0.614 mPa s @ 20°C

Propriétés comburantes

Non applicable.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction

1.3285

Poids moléculaire

Lave Glace Antigél

32

Volatilité

100

Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 790 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Oxydants puissants. Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Oxydants. Avoid exposing aerosol containers to high temperatures or direct sunlight. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL mg/kg)

1.187

ETA orale (mg/kg)

300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL mg/kg)

2000

ETA cutanée (mg/kg)

300.0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

3.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Cobaye: Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro

: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité

- NOAEC 1.33 , , Rat Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Lave Glace Antigel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Exposition unique STOT un

LOAEL 2000 mg/kg, Orale, Rat

Organes cibles

Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.

NOAEC 0.13 mg/l/6hr/day, Inhalatoire, Rat

Organes cibles

Coeur et système cardio-vasculaire Cerveau Foie

Inhalation

Toxique par inhalation. Le produit contient des solvants organiques. Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

Ingestion

Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Système nerveux central Yeux Trachée gastro-intestinale Peau

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL mg/kg)

1.130,0

Espèces

Homme

ETA orale (mg/kg)

300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL mg/kg)

15800.0

Espèces

Lapin

ETA cutanée (mg/kg)

300.0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL vapeurs mg/l)

128.2

Espèces

Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

3.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Lave Glace Antigél

Cobaye: Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro

: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité

- NOAEC 1.33 , , Rat Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Exposition unique STOT un

LOAEL 2000 mg/kg, Orale, Rat

Organes cibles

Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.

NOAEC 0.13 mg/l/6hr/day, Inhalatoire, Rat

Organes cibles

Coeur et système cardio-vasculaire Cerveau Foie

Inhalation

Toxique par inhalation. Le produit contient des solvants organiques. Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

Ingestion

Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Irritation sévère, brûlure et larmolement. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Système nerveux central Yeux Trachée gastro-intestinale Peau

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 48 heures: > 10000 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE , 48 heures: > 1000 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CE , 96 heures: 22000 mg/l, *Selenastrum capricornutum*

Lave Glace Antigél

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 48 heures: > 10000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE , 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CE , 96 heures: 22000 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

Degradation (%) - 82.7: 5 jours

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

Degradation (%) - 82.7: 5 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

: ~ 0.77

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

: ~ 0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau. Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption

Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau. Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

Lave Glace Antigel

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné). Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des déchets

Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1230
N° ONU (IMDG)	1230
N° ONU (ICAO)	1230

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	METHANOL
Nom d'expédition (IMDG)	METHANOL
Nom d'expédition (ICAO)	METHANOL
Nom d'expédition (ADN)	METHANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Risque subsidiaire ADR/RID	6.1
Etiquette ADR/RID	3 & 6.1
Classe IMDG	3
Etiquette IMDG	6.1
Classe/division ICAO	3
Risque subsidiaire ICAO	6.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Code de consignes d'intervention d'urgence	•2WE

Lave Glace Antigél

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 336

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Cat Y

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended). The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS):

EINECS

Canada (DSL/NDL):

Non.

États-Unis (TSCA):

Non.

États-Unis (TSCA) 12 (b):

Non.

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Date de révision 5/03/2015

Révision 1

Remplace la date 28/03/2008

Numéro de FDS 1

Phrases de risque dans leur intégralité

R11 Facilement inflammable.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Lave Glace Antigél

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.